

SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM TENUE LE 5 MARS 2024 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 118, AVENUE DES CÈDRES À BRIGHAM

Sont présents à l'ouverture mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine, et Gisèle Thériault, sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Mireille Guay.

Monsieur le maire Steven Neil est absent.

Assiste également à la réunion monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2024
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
 - 6.1 Maire suppléant – Nomination
 - 6.2 Plan d'aménagement du Groupement forestier des cantons – planification des opérations – choix de scénario
 - 6.3 Avis de motion – Règlement 2024-03 modifiant le règlement 94-007-02 concernant les tarifs des déplacements des élus et des employés
 - 6.4 Dépôt - projet de Règlement 2024-03 modifiant le règlement 94-007-02 concernant les tarifs des déplacements des élus et des employés
 - 6.5 Adoption – Règlement numéro 2024-02 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux
 - 6.6 Dépôt – déclaration d'intérêts pécuniaires amendée
 - 6.7 Renouvellement FQM Assurances inc.
 - 6.8 Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins – Brunch BMP
 - 6.9 Appui à la demande de financement de la Ville de Farnham
 - 6.10 Appui à une demande au programme *Appel à projets pour la requalification collective* de l'ESSA
 - 6.11 Adoption du rapport annuel 2023 – schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
 - 6.12 Avril, mois de la jonquille
 - 6.13 Mois de l'épilepsie et Journée Lavande
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Poste – inspecteur municipal – désignation
 - 7.2 Avis de motion - PPCMOI
- 8 Voirie
 - 8.1 Offre de services - Fossés
- 8 Eaux usées et eau potable
- 10 Environnement
 - 10.1 Soutien au projet « Corridor de biodiversité le long de la rivière Yamaska Sud-Est à Brigham »
- 11 Sécurité publique

- 12 Loisirs et culture
 - 12.1 Demande d'autorisation de passage sur le territoire – Défi Cyclo-myélome**
 - 12.2 Camp de jour – Saint-Alphonse-de-Granby**
 - 12.3 Entente avec Baseball Brome-Missisquoi pour l'utilisation du terrain de balle du parc Gilles-Daigneault**
 - 12.5 Activité de Pâques**
 - 13 Varia
 - 14 Période de questions
 - 15 Levée de l'assemblée
-

2024-035
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

2024-036
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2024

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 février 2024.

2024-037
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

La conseillère Stéphanie Martin-Gauthier déclare *de bene esse* son intérêt (des achats préautorisés pour la fête d'hiver) et se retire, ne participant pas à la délibération ni au vote.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 260 107,53 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Bell Mobilité	Facture mensuelle pour le service de cellulaires	281.24 \$
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER des employés	555.48 \$
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	2 716.93 \$
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	3 581.05 \$
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	9 535.99 \$
S.C.F.P.	Remise mensuelle des cotisations syndicales	97.16 \$
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	337.60 \$
Pitney Works ltée	Fourniture de timbres pour recharge de la timbreuse	572.13 \$
VISA Desjardins	Factures mensuelles - cartes approvisionnement	73.11 \$
Esso and mobil business card	Fourniture d'essence pour les véhicules municipaux	581.01 \$
SAAQ	Service d'immatriculation des véhicules municipaux	774.37 \$
Caisse de Granby Haute-Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 154.16 \$
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 391.68 \$
CIBC	Contribution mensuelle au REER de l'employé	650.52 \$
Stéphanie Martin-Gauthier	Remboursement d'achat pour la fête d'hiver	570.75 \$
Gestion de projets environnementaux Akvo inc.	Mandat de surveillance pour le projet du secteur Guay - phase traitement	4 175.75 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau inc.	Exploitation des ouvrages d'assainissement et suivi du trait. eau potable pour janvier	4 285.42 \$
Groupe Conseil Brieau 2011 inc.	Facture mensuelle pour Service Office 365 pour le mois de février et fourniture et installation de 4 postes informatiques	10 924.56 \$
Bell Habitations inc.	Services professionnels en matière de gestion contractuelle pour le mois de février	3 367.33 \$
Mini excavation Eric Bonin inc.	4e vers. pour le contrat de déneigement 2023-2024	2 069.55 \$
Brasserie de la rivière	Réservation de la cantine mobile pour la fête municipale	287.44 \$
Buropro Citation inc.	Fourniture de livres pour la bibliothèque	429.77 \$

CANAC	Fournitures divers voirie et bâtiment	32.54 \$
Traitement d'eau bonne eau	Fourniture de chlore pour traitement d'eau potable H-V	172.29 \$
Centre régional de services aux bibliothèques publiques	Tarification annuelle et frais d'exploitation réseau Biblio du 1er janvier au 31 mars 2024	4 216.05 \$
CHEM Action inc.	Fourniture de pièces d'entretien usine de traitement eau potable H-V	682.95 \$
DBR informatique inc.	Facture mensuelle des compteurs de l'imprimante Kyocera	521.88 \$
Distribution O-Palardy	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	49.50 \$
Drumco Énergie	Service bi-annuel d'inspection de génératrice au poste Lacroix	1 731.18 \$
FNX Innov inc.	Honoraires professionnels pour projet génératrice H-V	3 018.09 \$
FQM assurance	Renouvellement annuel - Assurances Municipalité combinées	41 293.56 \$
Gestim	Contrat de services professionnels pour le poste d'inspection et concordance des règlements	7 506.25 \$
Groupement forestier des Cantons inc.	Honoraires d'ingénieur forestier pour le renouvellement du plan d'aménagement forestier	727.85 \$
Installations électriques Claude Gougeon	Appel de service pour l'entrée électrique aux bâtiments des loisirs	110.38 \$
Municipalité d'East Farnham	Partage coûts anti-sifflement de train	68.09 \$
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux et service d'entretien mécanique du GMC	1 375.84 \$
Papeterie Cowansville inc.	Papeterie et fournitures de bureau et fourniture d'une chaise de bureau et sous-chaise	1 109.80 \$
Plomberie Goyer inc.	Fourniture de pièces pour usine de traitement village	11.98 \$
PG Solutions	Service ponctuel pour réinstaller le logiciel PG et antivirus sur les nouveaux postes	3 485.19 \$
Sylvie Proulx	Service de prestation de contes pour la fête d'hiver	275.00 \$
Jaquar Média inc.	Abonnement annuel sur le réseau d'information municipale	344.93 \$
Martin Royea	Service de contrôle et capture de castors	584.80 \$
Roger Dion & Fils inc.	5e vers.-Contrat de déneigement et services de nivelage des chemins	83 236.70 \$
Groupe SomR inc.	Fourniture et installation de panneaux latéraux de l'étagère de la bibliothèque	540.38 \$
Services Matrec - GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois de mars 2024	17 667.39 \$
SPE Valeur assurable	Honoraires professionnels pour la révision des valeurs assurables	4 311.56 \$
Tetra Tech Qi inc.	Services professionnels pour phase de conception - projet de rechargement chemin Miltimore et Honoraires professionnels pour planification de travaux de voirie (PIIRL)	6 062.06 \$
Top location	Fourniture de sacs de sel pour le traitement de l'eau potable à l'H-V	310.43 \$
USD Global inc.	Fourniture et livraison de bacs bruns de 240 litres	3 753.99 \$
Ville de Bromont	Service en commun du 1er octobre au 31 décembre 2023	5 624.05 \$

Sous-total des déboursés

237 237.71 \$

Autres déboursés pour approbation :

Salaires des employés et traitement des élus pour le mois de février

22 707.42 \$

Service aux entreprises	Frais fixes mensuels	130.00 \$
Desjardins	Frais mensuels pour le terminal Interac Global	32.40 \$
Total des déboursés		260 107.53 \$

2024-038
RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

2024-039
CORRESPONDANCE

2024-040
ADMINISTRATION
MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de nommer Stéphanie Martin-Gauthier au poste de maire suppléant pour une période de 4 mois à compter du 12 mars 2024.

2024-041
ADMINISTRATION
PLAN D'AMÉNAGEMENT DU GROUPEMENT FORESTIER DES CANTONS –
PLANIFICATION DES OPÉRATIONS – CHOIX DU SCÉNARIO

ATTENDU la résolution 2024-019B concernant le choix du scénario et la planification des opérations dans le cadre du projet de plan d'aménagement du Groupement forestier des cantons;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;

- de modifier la résolution 2024-019B pour y ajouter qu'il soit résolu :

« - de financer toute dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité et toute subvention applicable »

« - de ratifier la signature par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Lefèbre, de l'Entente de droits de coupe secteur pin rouge avec le Groupement forestier des Cantons. »

2024-042
ADMINISTRATION
AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 94-007-02
CONCERNANT LES TARIFS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS

Avis de motion est donné par la mairesse-suppléante, madame Mireille Guay, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du *Règlement numéro 2024-03 modifiant le règlement 94-007-02 concernant les tarifs de déplacement des élus et des employés*. L'objet de ce règlement est de mettre à jour le remboursement des frais de transports effectués avec les véhicules personnels des élus et des employés et des frais de repas.

2024-043
ADMINISTRATION
DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 94-007-02
CONCERNANT LES TARIFS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS

ATTENDU le Règlement 94-007-02;

ATTENDU le besoin de modifier l'article 4 dudit règlement concernant les frais de transport et de repas;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de déposer le projet de *Règlement numéro 2024-03 modifiant le règlement 94-007-02 concernant les tarifs de déplacement des élus et des employés.*

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies de ce règlement sont à la disposition du public à la présente séance et une copie est également mise à la disposition du public sur le site Internet de la Municipalité pour consultation. Une copie peut également être demandée en communiquant avec l'Hôtel de Ville.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 94-007-02
CONCERNANT LES TARIFS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 mars 2024, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Brigham décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

À l'article 4.1 *FRAIS DE TRANSPORT* du *Règlement 94-007-02* le texte « Utilisation de sa voiture personnelle : 0.30 \$ du kilomètre » est remplacé par celui-ci :

« Utilisation de sa voiture personnelle : le transport est remboursé au kilomètre, selon la « directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents », selon Revenu Québec. »

ARTICLE 2

À l'article 4.2 *REMBOURSEMENT POUR FRAIS DE SÉJOUR - EMPLOYÉ* et 4.3 *REMBOURSEMENT POUR FRAIS DE SÉJOUR – ÉLU* du *Règlement 94-007-02*,

Le texte :	est remplacé par celui-ci :
« Déjeuner : 10,00 \$	« Déjeuner : 20,00 \$
Dîner : 20,00\$	Dîner : 30,00\$
Souper : 30,00\$ »	Souper : 40,00\$ »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Signé à Brigham, ce ___ mars 2024.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

2024-044
ADMINISTRATION

**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02 DÉTERMINANT
LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 6 février 2024 ;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter le *Règlement numéro 2024-02 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux*.

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce règlement, sa portée, son coût, son financement et les modifications entre le projet et l'adoption finale de ce règlement.

Des copies de ce règlement sont à la disposition du public à la présente séance et une copie est également mise à la disposition du public sur le site Internet de la Municipalité pour consultation. Une copie peut également être demandée en communiquant avec l'Hôtel de Ville.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02 DÉTERMINANT
LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* permet de déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QUE lorsqu'un tel règlement est en vigueur, le mode de publication qu'il prévoit a préséance sur celui qui est prescrit par les articles 431 à 433 du *Code municipal du Québec* ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale et qu'il ne peut être abrogé;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 6 février 2024, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Brigham décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET

Le règlement a pour but de permettre à l'ensemble de la population de prendre, en tout temps, connaissance des avis publics émis par la municipalité, rendant ces derniers plus accessibles.

ARTICLE 3 AVIS PUBLICS ASSUJETTIS

Le présent règlement s'applique à tout avis public de la municipalité dont la publication est légalement exigée en vertu de toute loi ou tout règlement régissant la Municipalité.

ARTICLE 4 PUBLICATION ET AFFICHAGE

Les avis publics mentionnés à l'ARTICLE 3 du présent règlement seront, à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site Internet de la municipalité au <https://brigham.ca/> et affichés sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal.

Néanmoins, la Municipalité conserve la possibilité d'afficher ponctuellement des avis publics dans d'autres endroits de son territoire et de les publier dans les journaux, si elle le juge nécessaire.

ARTICLE 5 AVIS SUR EMPLACEMENT

Tout avis public devant être affiché sur une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par une demande en matière d'urbanisme ou une autre loi ou règlement demeure.

ARTICLE 6 APPELS D'OFFRES

Malgré l'article 4, tout avis d'appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat prévu aux articles 935 et suivants du Code municipal du Québec doit être publié conformément aux règles qui y sont édictées.

ARTICLE 7 ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Le présent règlement abroge et remplace tout autre règlement antérieur relatif à la publication des avis publics ainsi que toutes autres dispositions antérieures ou contraires.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Brigham, ce 5 mars 2024.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

2024-045
ADMINISTRATION
DÉPÔT – DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES AMENDÉE

Dépôt par le secrétaire-trésorier de la déclaration d'intérêt pécuniaire amendée de Madame Stéphanie Martin-Gauthier, conseillère, devant le conseil.

2024-046
ADMINISTRATION
RENOUVELLEMENT FQM ASSURANCES INC

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter les conditions de renouvellement proposées par la FQM Assurances inc. au montant de 40 803,06 \$ (taxes incluses) et de 490.50 \$ (taxes incluses) relatif à l'Assurance accident bénévoles et l'Assurance accident dirigeants pour la période du 10 avril 2024 au 10 avril 2025.
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2024-047
ADMINISTRATION
FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS -
BRUNCH BMP

ATTENDU l'activité Brunch BMP du 21 avril prochain à l'Auberge West Brome, au bénéfice de la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

De faire l'achat de deux (2) billets au montant de 75 \$ chacun;

De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;

2024-048
ADMINISTRATION
APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA VILLE DE FARNHAM

ATTENDU la réception par la Municipalité de la correspondance du 5 février 2024 de la Ville de Farnham demandant un appui à son projet du parc Ouellette dans le cadre du programme Circonflexe et à sa demande au Programme d'aide financière : Prêt d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement

- d'appuyer la Ville de Farnham dans son projet dans le cadre du programme Circonflexe et sa démarche de demande au Programme d'aide financière : Prêt d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés;

- d'autoriser le maire, le directeur général et le secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2024-049
ADMINISTRATION
APPUI À UNE DEMANDE AU PROGRAMME APPEL À PROJETS
POUR LA REQUALIFICATION COLLECTIVE DE L'ESSA

Madame la conseillère Stéphanie Martin-Gauthier déclare son intérêt et se retire, ayant participé à des rencontres menant à la création de la *Fondation de revitalisation de Brigham*, ne participant pas à la délibération ni au vote.

ATTENDU QUE le *Regroupement des entreprises d'économie sociale et solidaire en aménagement du territoire et en design* (ESSA) fait un appel de projets dans le cadre de son programme *Appels à projets pour la requalification collective* (P.A.R.C.) visant à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets de requalification et qui amorcent leur phase de planification et d'avant-projet;

ATTENDU QUE la sélection d'un projet par l'ESSA permettrait de réaliser des études d'avant-projet telles un carnet de santé du bâtiment, une étude de marché et un plan financier avec l'accompagnement de professionnels;

ATTENDU QUE la *Fondation de revitalisation de Brigham*, à être constituée, souhaite déposer un projet pour une étude permettant d'évaluer la requalification de l'Église Sainte-Marie-Médiatrice dans le cadre dudit programme;

ATTENDU QUE les promoteurs du projet ont présenté leurs démarches aux membres du conseil municipal le 27 février 2024;

ATTENDU QUE l'appui au projet est moral et n'est pas associé à une aide financière de la part de la Municipalité;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement

- que le préambule fait partie intégrante des présentes

- d'appuyer la demande de la *Fondation de revitalisation de Brigham* à être constituée au programme de soutien *Appels à projets pour la requalification collective (P.A.R.C.)* qui doit être déposée avant le 7 mars prochain.

2024-050
ADMINISTRATION
ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN
SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, comme prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte sept (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2023 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Bromont;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a pris connaissance du rapport annuel d'activités 2023;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Brigham adopte le rapport d'activités annuel 2023 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

2024-051
ADMINISTRATION
AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

ATTENDU QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

ATTENDU QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois ;

ATTENDU QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 9 %, passant de 55% en 1992 à 64 % de 2015 à 2017, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

ATTENDU QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

ATTENDU QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2024-052
ADMINISTRATION
MOIS DE L'ÉPILEPSIE ET JOURNÉE LAVANDE

ATTENDU QUE l'épilepsie regroupe plusieurs types de troubles convulsifs affectant un Canadien sur cent, qui peut nuire à la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes en plus d'engendrer des stigmates sociaux et une incompréhension de la part du grand public ;

ATTENDU QUE les proches aidants d'une personne épileptique sont souvent hantés par la crainte de la prochaine crise et des blessures possibles, et que malgré la perspective d'un retour progressif à la normale après deux années de pandémie, l'accumulation de stress et les changements aux habitudes de vie qui entourent la situation sanitaire actuelle peuvent favoriser la survenue de crises ;

ATTENDU QUE le mois de mars est connu comme étant le mois de la sensibilisation à l'épilepsie, dont le point culminant est la Journée Lavande, un effort de base international où chaque 26 mars, partout dans le monde, les gens portent la couleur lavande et organisent des événements pour soutenir la sensibilisation face à l'épilepsie ;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de décréter que le mois de mars est le mois de la sensibilisation à l'épilepsie;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la sensibilisation à l'épilepsie durant tout le mois de mars ;

2024-053
URBANISME
POSTE – INSPECTEUR MUNICIPAL - DÉSIGNATION

ATTENDU le départ de monsieur Samuel Cartier à titre d'inspecteur municipal;

ATTENDU l'affectation de nouveaux inspecteurs et/ou responsables suivant le courriel de Gestim daté du 23 février 2024;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de désigner monsieur Michel Trépanier inspecteur municipal pour agir comme inspecteur en bâtiment, personne désignée, officier responsable, représentant désigné, fonctionnaire désigné ou autre appellation équivalente telle que défini comme la personne responsable de l'application de la législation ou de la réglementation municipale en vertu de celles-ci, en plus de madame Anne Marie Pariseault, déjà désignée à cette charge par la résolution 2023-189;
- d'autoriser le directeur général et le secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2024-054
URBANISME
AVIS DE MOTION – PPCMOI

Avis de motion est donné par la mairesse-suppléante, madame Mireille Guay, que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le *Règlement numéro 2024-04 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*. L'objet du règlement vise l'ajout d'outils afin d'autoriser et de contrôler différents projets sur le territoire. La procédure est conforme en vertu des articles 145.36 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

2024-055
VOIRIE
OFFRE DE SERVICES – FOSSÉS

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une offre de prix pour des travaux de nettoyage de fossés;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la proposition de Excavation Richard Bouthillette jusqu'à un montant de 31 980.00 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2024-056
ENVIRONNEMENT
SOUTIEN AU PROJET « CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ LE LONG DE LA RIVIÈRE YAMASKA SUD-EST À BRIGHAM »

ATTENDU QUE le département de Conservation et Recherche du Zoo de Granby (ci-après le Zoo) sollicite l'appui et le soutien de la municipalité de Brigham dans le cadre du projet « Corridor de biodiversité le long de la rivière Yamaska Sud-Est à Brigham » à réaliser au cours de la prochaine année;

ATTENDU QUE ce projet consiste à solliciter des engagements de conservation volontaire auprès de propriétaires riverains de la rivière Yamaska Sud-Est afin de préserver la biodiversité d'un corridor faunique forestier et agricole situé le long de la bande riveraine élargie;

ATTENDU QUE ce projet vise également à accompagner la municipalité de Brigham dans la mise en valeur des Sentiers du boisé afin d'y favoriser l'appropriation par la faune et les membres de la communauté;

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham pourrait solliciter des rencontres avec les biologistes recommandés et/ou accrédités par le département de Conservation et Recherche du Zoo de Granby pour la mise en valeur du Boisé des sentiers ainsi que des parcs de la rue Decelles et Gilles-Daigneault;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet, la contribution de la municipalité de Brigham pourrait comprendre le travail d'aménagement du lot des sentiers des boisés, la participation aux rencontres avec les partenaires, la publicisation des événements citoyens animés par le Zoo et l'offre d'un soutien technique lors de ces événements;

ATTENDU QUE la MRC de Brome-Missisquoi a adopté le projet de Plan régional des milieux naturels (PRMN) via la résolution numéro 197-0523;

ATTENDU QUE ce projet contribuerait à la mise en œuvre du plan d'action du Plan régional des milieux naturels (PRMN) de la MRC, soit plus précisément les actions 13, 16, 22, 26, 28, 44 et 47;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- de confirmer le soutien de la municipalité de Brigham au projet « Corridor de biodiversité le long de la rivière Yamaska Sud-Est à Brigham » à réaliser au cours de la prochaine année du Zoo de Granby;

- de confirmer la participation de la municipalité de Brigham à la hauteur de 3 000,00 \$ en contribution nature en appui au projet précité.

2024-057

LOISIRS ET CULTURE

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE – DÉFI CYCLO-MYÉLOME

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accueillir la 12^e édition du Défi Cyclo-myélome, qui passera sur notre territoire le samedi 25 mai 2023 et d'autoriser la circulation des vélos sur notre territoire selon le parcours soumis par la cofondatrice du Défi Cyclo-myélome le 2 février 2024;

- d'autoriser le directeur général ou à directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à ces effets.

2024-058

LOISIRS ET CULTURE

CAMP DE JOUR - SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

ATTENDU la volonté d'une isonomie de coûts reliés à l'inscription à des camps de jour municipaux pour les citoyens de la municipalité de Brigham malgré la différence de facturation revenant à chaque municipalité;

ATTENDU le partenariat de la municipalité de Brigham avec la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour la tenue d'un camp de jour;

ATTENDU l'entente de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby avec Les camps AES, une division de GVL inc.;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;

- que la municipalité de Brigham contribue un montant correspondant à la différence entre la contribution parentale fixée à 75,00 \$ par enfant, par semaine pour un camp de jour municipal, et le taux facturé par Les camps AES, une division de GVL inc. (130,00 \$ par enfant, par semaine), dans

le cadre de la tenue des camps de jour de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour la saison estivale de 2024;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2024-059
LOISIRS ET CULTURE
ENTENTE AVEC BASEBALL BROME-MISSISQUOI
POUR L'UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE
DU PARC GILLES DAIGNEAULT

ATTENDU QUE le terrain de balle du parc Gilles Daigneault, maintenant sous la responsabilité municipale, est utilisé pour offrir des activités sportives à l'ensemble des Brighamois, que ce soit pour le baseball mineur et/ou pour des ligues pour adultes et pour des activités libres;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire une entente avec Baseball Brome-Missisquoi désirant utiliser le terrain de balle;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser l'utilisation du terrain de balle du parc Gilles Daigneault pour permettre que des activités sportives puissent s'y tenir selon les termes du projet d'entente avec Baseball Brome-Missisquoi, sans frais, sous réserves, entre autres, des règles sanitaires;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet, notamment le projet d'entente, en apportant s'il y a lieu les ajustements nécessaires.

2024-060
LOISIRS ET CULTURE
ACTIVITÉ DE PÂQUES

ATTENDU l'approche de la période pascale ;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- d'organiser un tirage de chocolats de Pâques adressé aux enfants;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité.

2024-061
PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal tiennent une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres. Le conseil municipal n'a pas reçu de questions via le site Internet de la Municipalité de Brigham.

L'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la Municipalité ainsi qu'à la salle du conseil.

2024-062
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h06.

Mireille Guay
Mairesse-suppléante

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier
